



Droits sur mon habitation

Par enna207

Bonjour,

Je ne sais pas trop à qui m'adresser et j'espère que quelqu'un pourra m'aider, je vous en remercie par avance

Je suis veuve depuis 2017, j'ai 2 enfants majeurs

Avec mon mari, nous étions propriétaires d'une maison d'habitation sur laquelle je suis usufruitière.

Depuis quelques temps, j'ai rencontré un homme avec lequel j'envisage de m'installer dans ma maison.

Je souhaiterais savoir quelles seraient les éventuelles démarches à accomplir afin qu'il puisse avoir des droits sur la maison, ou s'il faut uniquement que nous nous déclarions habitant sous le même toit et à quel(s) organismes.

Merci de votre aide

Par isernon

bonjour,

vous devez savoir que si vous donnez des droits à votre compagnon sur votre patrimoine, cela sera au détriment de vos enfants.

vous avez l'usufruit de la maison mais également, sans doute, la moitié en pleine propriété.

je vous conseille de prendre conseil auprès d'un notaire.

il faut prendre en compte, qu'une séparation est toujours possible.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous vous mariez, il aura droit au domicile conjugal.

Si vous cohabitez simplement, vous pouvez le mettre dehors à tout moment.

Pourquoi veut-il des droits sur ce logement ?

Par enna207

Merci de votre réactivité et de vos conseils